

## Comment répondre ?

La saisie de votre dossier se fait par voie informatique via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais (<http://www.cg62.fr>), rubrique Solidarité&Santé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

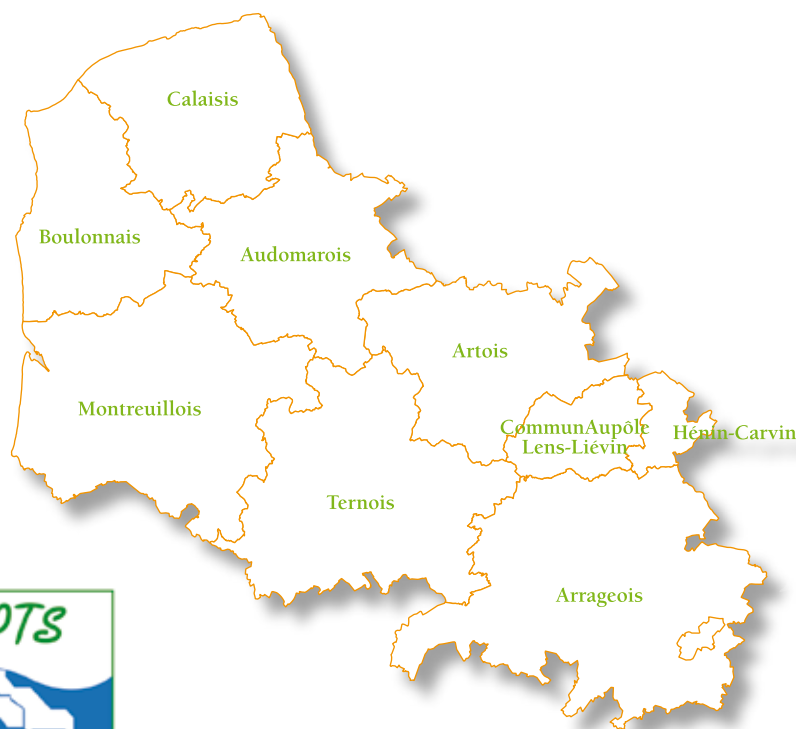
Plus d'informations sur le dépôt des dossiers et la procédure de sélection auprès du Service Départemental Santé (03 21 21 63 02).

### Charte Santé



Nord-Pas-de-Calais

### Les territoires du Pas-de-Calais



Pas-de-Calais

# Appel à Propositions d'actions de Santé (APAS) 2010

« Parents et enfants,  
ensemble  
pour une meilleure santé »

Etayer les repères éducatifs des parents

Date limite de réception des dossiers : **12 janvier 2010**

« La prévention en matière de santé : un engagement  
fort du Conseil général du Pas-de-Calais »

Dominique Dupilet  
Président du Département du Pas-de-Calais

## Contexte

Le département du Pas-de-Calais est le département où le taux d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance est l'un des plus élevés de France. Parallèlement, l'isolement croissant des jeunes parents les place en situation de vulnérabilité. L'aide à l'établissement ou au renforcement des liens Parents-Enfant est un des facteurs de bienveillance.

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets.

Il s'agit d'aider les parents à prendre soin du nouveau-né par des actions très précoces de prévention en ante et post-natal, de favoriser la qualité des liens d'attachement Parents-Enfants, de soutenir les parents isolés ou en difficulté, d'améliorer la capacité des professionnels à repérer les troubles de l'attachement, de réduire les séparations Parents-Enfants évitables, d'améliorer la capacité des professionnels à reconnaître, de valoriser et soutenir les compétences parentales ( guide pratique : Protection de l'enfance ).

Dans ce contexte, l'APAS « Parents et enfants, ensemble pour une meilleure santé » proposé par le Conseil Général du Pas-de-Calais viendra en complément et en complémentarité du travail de son Service de PMI.

### Objectifs de référence (Plan Régional de Santé Publique, 2007-2011) :

- Etayer les repères éducatifs des parents.
- Mobiliser et développer les ressources adaptatives des parents et des enfants pour favoriser la mise en place de comportements ajustés.

## Qui peut répondre ?

Toutes structures accueillant ou agissant auprès des parents et plus particulièrement vers les parents les plus démunis.

## Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- les actions développant des repères, apportant des outils, des pistes de réflexions, permettant aux parents d'adopter des comportements plus justes en matière d'éducation à la santé,
- les actions originales, inscrivant les parents au cœur de l'action en leur donnant la possibilité d'être acteurs de leur santé et de celle de leurs enfants,
- les actions cohérentes et inter-partenariales liant les acteurs de la communauté éducative élargie (parents, professionnels des écoles, des centres de loisirs, de la cantine, PMI...)

### Exemple d'initiative déjà soutenue :

« Etre maman et papa pour la première fois » est un programme conçu en partenariat entre l'Association GRAPPER et le Conseil Général du Pas-de-Calais. Il a pour objectif d'accompagner l'accès au rôle parental, de favoriser la bienveillance en améliorant la qualité de l'offre d'accompagnement à partir de la période prénatale jusqu'à la scolarisation de l'enfant, par une méthode d'intervention interactive favorisant l'autonomie des parents à partir, par exemple, de bandes dessinées. Les fiches thématiques constituent des supports pour travailler des résolutions de problème dans une logique d'autonomisation : les parents étant encouragés à trouver par eux-mêmes des solutions possibles aux problèmes rencontrés avec leur enfant à partir d'exemples illustrés. Les résultats obtenus : Les parents sont fiers d'être sollicités, et de donner leur avis, de trouver par eux-mêmes la solution à leurs problèmes, de pouvoir faire profiter les autres parents des solutions trouvées. On constate aussi que les parents qui ont une difficulté de lecture apprécient particulièrement les BD. Les professionnelles engagées dans l'accompagnement voient à travers le programme une valorisation de leur travail. Leur rôle en matière de promotion et d'éducation pour la santé leur paraît plus visible. Elles ressentent une modification de leur posture de travail.

## Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

1. Inscription dans les objectifs de l'APAS,
2. Conformité avec les principes éthiques et méthodologiques en promotion de la santé,
3. Inscription dans les priorités du territoire,
4. Qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer systématiquement la population, ouvrir le partenariat, agir en s'adaptant aux réalités du territoire, décliner l'action dans la durée.

Sont à éviter : les actions qui font double emploi avec ce qui existe déjà, les actions plaquées sans prendre en compte l'attente des parents, les actions qui ne placent pas le parent en tant que premier éducateur, les actions sans lien avec les partenaires de l'enfance et la petite enfance, les actions ponctuelles, les actions qui ne prennent en compte que l'aspect santé ou éducation à la santé ...

### Qui peut vous aider à monter votre projet ?

- Le coordonnateur PTS de votre territoire.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé (accompagnement méthodologique).

### Quel financement ?

Cet APAS est doté d'un budget total de 50 000 Euros. Le projet peut se dérouler sur deux ou trois années consécutives à partir de la rentrée 2010/2011. Cependant, chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et dans la limite des crédits disponibles après validation par la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais.